

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2012

~~~~~

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET
Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINNE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Dolorès CABELLO,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

Absente :

Mme Nathalie REGUEIRO.

~~~~~

## **6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur MAILLET expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Modifications soumises au Comité Technique Paritaire conformément au règlement intérieur adopté le 28 novembre 2008.

.../...

**PERENISATION DE DEUX EMPLOIS :**

Deux emplois créés sous contrat à durée déterminée s'avèrent indispensables au bon fonctionnement des services. En conséquence, leur pérennisation est proposée :

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20 heures hebdomadaires, pour le Centre Technique Municipal – Service Environnement :

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20 heures hebdomadaires et rémunéré par référence au grade des adjoints technique territoriaux (Indice brut 297 – Indice majoré 308).

- 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour la Direction des Services à la Population – Service Accueil Public :

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 création d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20 heures hebdomadaires et rémunéré par référence au grade des adjoints administratifs territoriaux (Indice brut 297 – Indice majoré 308).

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 22 novembre 2012.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 27/11/2012**

**Bernard UTHURRY**